

## Commune de RAILLEUCOURT SAINTE OLLE

# Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier unique 2025 Budget communal

### LE CADRE BUDGETAIRE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site Internet : [www.railleucourt.fr](http://www.railleucourt.fr)

Cette année, la commune adopte depuis l'année 2024 le compte financier unique prévu par l'article 205 de la loi de finance N°2023-1322 du 29/12/2023.

Ce compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2025. Il est approuvé par le conseil municipal comme l'étaient le compte administratif et le compte de gestion.

Le compte financier unique 2025 pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Rappel : le budget primitif 2026 sera voté avant le 30 avril 2026 par les nouveaux élus du conseil municipal suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

**Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1 modifié par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V) - Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6**

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

# I-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1.1 Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## 1.2 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : charges à caractère général (achats de fournitures, énergie, entretien des bâtiments et des voiries, assurances ...), les prestations de service effectuées, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, participation à d'autres collectivités ou organismes), les intérêts d'emprunt à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **2.460.779,77€**.

Elles sont en augmentation par rapport à 2024 (**2.393.980,83€**), soit 2,79%

Les charges de personnel représentent 60,05% des dépenses réelles de fonctionnement Elles sont de 1.477.868,26€, en hausse 3.4% par rapport à 2024 (1.429.269,72€).

Cette hausse s'explique principalement par l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et le remplacement d'agents en arrêt de travail.

Au 31/12/2025, les effectifs communaux étaient de :

- 32 emplois permanents inscrits au tableau des effectifs dont 24 à temps complet, 4 à temps non complet, 2 en disponibilité pour convenances personnelles et 2 non pourvus.
- 6 emplois de contractuels de droit public dont 2 à temps complet et 4 à temps non complet (article L332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique)
- Des agents contractuels de droit privé (contrat d'engagement éducatif) sont recrutés en période de vacances scolaires (sauf Noël) dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement (entre 10 et 20).

## 1.3 Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations d'organismes (CAF).

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **2.544.770,22€**. Elles sont en augmentation (+2.93%) par rapport à 2023 (**2.472.230,68€**)

Les principales recettes de la commune sont :

- Les produits des services et du domaine (chapitre 70)
- Les impôts et taxes (chapitre 73)
- Les dotations et participations (chapitre 74)
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Constat : Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Rurale de Péréquation depuis plusieurs années :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
DGF	66.986	80.012	84.522	86.452	100.683€
DSRP	32.789	31.795	29.161	25.385	25.809€
Total	99.775	111.807	113.683	111.837	126.492€

### **1.4 Le résultat final de la section fonctionnement :**

Le résultat de fonctionnement 2025 est de **+ 493.429,78€** :

Recettes 2.544.770,22€ - Dépenses 2.460.779,77€ = **83.990,45€** auxquels il faut ajouter le résultat antérieur de 2024 (**409.439,33€**)

## **II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.1 Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

### **2.2 Les dépenses**

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, les capitaux des annuités des emprunts.

Les dépenses d'investissement en 2025 ont représenté **410.403,09€**.

### **Principales réalisations de l'année 2025**

Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles (9.528,00€)

-Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation et de mise en accessibilité d'une salle de classe à l'école Jules Ferry (4.128,00€)

-Maîtrise d'œuvre pour l'extension des allées du cimetière de Ste Olle et création d'un parking 10 places (5.400,00€)

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées :

-Rénovation éclairage public de la résidence Estoez (Payé au SIDEC) : 111.799,24€

L'arrêté du 27 décembre 2018 oblige le remplacement de certains éclairages publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Chapitre 21 : Les immobilisations corporelles (106.526,30€)

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

⇒ Achats de matériels pour les services techniques :

-Tondeuse services techniques : 28.610,40€

-Epandeur tracté : 1.560,00€

-Epandeur manuel : 393,83€.

-2 packs ponceuse avec aspirateur : 3.013,19€

-Marteau piqueur : 1.097,01€

-Poste à souder : 323,68€

- Un four à micro-ondes pour les services techniques : 119,99€
- Un nettoyeur haute pression : 97,98€
- Taille haie + débroussailleuse : 1.386,92€
- 25 barrières de protection : 1.470,00€
- Un chariot de ménage : 118,80€

⇒ Achats de matériels pour la police municipale :

- Cinémomètre de police municipale : 5.450,40€
- PC et logiciel de Police Municipale : 3.180,00€

⇒ Equipements de sécurité dans les bâtiments communaux :

- Limiteur de pression acoustique : 4.014,99€
- Alarme salle des fêtes du Tordoir: 8.612,30€
- 2 défibrillateurs (Tordoir + stade de foot): 3.604,80€

⇒ Bâtiment des services techniques :

- Achat de parcelles mitoyennes au bâtiment des services techniques : 4.219,24€
- Fourniture et pose d'un rideau métallique aux services techniques : 3.425,74€

⇒ Remplacement d'équipement électroménagers vétustes ou en panne:

- 2 Lave-vaisselles, 1 armoire froide, 2 armoires réfrigérées et 1 étuve 10 niveaux: 12.542,04€
- Sèche-linge école Jules Ferry : 329,99€

⇒ Travaux et équipements de voirie :

- Abaissé de bordure rue de Fontaine : 5.766,36€
- 10 potelets boules et 5 corbeilles : 823,20€
- Panneau de signalisation à LED Solaire : 3.230,76€
- Remplacement des potelets crayons dégradés : 2.210,40€

⇒ Matériel informatique et de bureau :

- Remplacement des 2 serveurs Kwartz aux écoles : 2.640,00€
- Matériel de bureau : 1.095,56€

⇒ Divers :

- Banquettes de récréation aux écoles : 1.604,00€
- Illuminations de Noël : 3.787,20€

Chapitre 23 - Les immobilisations en cours (5.456,52€)

Solde des travaux de création du parking et de l'extension du cimetière de Raillencourt.

Chapitre 16 - Les emprunts

Etat de la dette au 31/12/2025 : **763.515,84€** de capital restant dû.

Amortissement 2025 : **151.393,03€**

### 2.3 Les recettes

Elles comprennent les subventions, les dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé), les emprunts.

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à **331.799,54€**.

#### Principales recettes de la section :

**Chapitre 13**- Les subventions (56.916,48€)

Subvention de l'Etat : 14.981,21€

Subvention du Département : 5.603,00€

Subvention CAC : 19.970,04€

Financement CAF: 16.362,23€

**Chapitre 10** - Les dotations (235.438,06€)

FCTVA : 43.943,20€

Taxe d'aménagement : 30.494,86€

Excédent de fonctionnement capitalisé : 161.000,00€

#### **Les opérations de transfert entre section :**

040 : 27.445,00€

### 2.4 Les restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats de l'année N-1.

En dépenses : -11.260,00€

En recettes : +19.970,04€

Soit un reste à réaliser de +7.740,00€

Le résultat de la section d'investissement qui est la différence entre les recettes et les dépenses s'élève à -78.603,55€

Le report en 2024 du solde d'exécution de la section d'investissement de 68.446,92€ indique un résultat cumulé de **-10.156,63€** en section d'investissement.